



Renseignements sur le pacs

Par **Lupine**, le **13/02/2009** à **10:49**

Bonjour,

Je suis professeure agrégée, et je souhaite me pacser avec mon ami qui est au rmi. Je vis à Paris et lui à la Réunion, et je souhaite le rejoindre.

Je voulais savoir deux choses :

Le fait de se pacser avec moi changera-t-il quelque chose à ses revenus? ses aides sociales? les allocations? Pourriez-vous me donner une réponse précise à ce sujet?

En cas de dissolution du pacs, y a-t-il quelque chose de l'ordre du maintien du niveau de vie de l'ex conjoint? Si les deux conjoints n'ont pas individuellement le même niveau de vie, comment cela se passe-t-il en cas de dissolution?

J'espère vraiment que vous aurez la gentillesse et le professionnalisme de me répondre précisément. Je souhaite vraiment que tout cela se passe dans les meilleures conditions. Et il suffit souvent d'être simplement bien informée.

Merci d'avance pour votre réponse, et votre travail, qui est très utile à chacun d'entre nous.

Avec toute ma considération,

L.